Concertation RR/RC
Modifications à venir des produits de RR/RC
avril 2025

Sondage ouvert du 11/04/2025 au 07/05/2025

Sondage

Sommaire

Glossaire des définitions **3**
Introduction **4**
1. Quelles sont les pratiQues des acteurs en matière de consultation des données publiques relatives aux AO capacitaires **5**
1.1.1 Contexte *5*
1.1.2 Sondage *5*
2. Délai de neutralisation pour les LE au pas 15' **6**
1.1.3 Contexte *6*
1.1.4 Sondage *6*
3. Contractualisation de mFRR SPE à la Hausse **7**
1.2 Description 7
1.2.1 Contexte *7*
1.2.2 Caractéristiques du nouveau produit mFRR SPE UP *7*
1.3 Sondage 8
1.3.1 Guide de réponse *8*
1.4 Horizon T2 2026 9
1.4.1 Horizon T2 2026 - Produit SPE *9*
1.4.2 Horizon T2 2026 - Produit SPE0 ..... *10*
1.4.3 Horizon T2 2026 - MW pouvant s'offrir en produit SPE ou SPE0 selon les jours *11*
1.5 Horizon T4 2027 12
1.5.1 Horizon T4 2027 - Produit SPE *12*
1.5.2 Horizon T4 2027 - Produit SPE0 ..... *13*
1.5.3 Horizon T4 2027 - MW pouvant s'offrir en produit SPE ou SPE0 selon les jours *14*

GLOSSAIRE DES DEFINITIONS

Acronyme	Signification
aFRR	*automatic Frequency Restoration Reserve* (réserve secondaire)
AO	Appel d'offres
DMO	Délai de mobilisation ou délai de mise en œuvre
DN	Délai de neutralisation
Délai de Neutralisation entre Activations ou DNA	Délai déclaré par l'Acteur d'Ajustement pour une Offre Spécifique et correspondant à la durée minimale entre l'Instant de Désactivation d'un ajustement et l'Instant d'Activation de l'ajustement suivant.
Durée Minimale d'Utilisation ou DOmin	Durée, exprimée en minutes et à une résolution de 5 minutes, pendant laquelle une Offre d'Ajustement Activée ne peut être Désactivée.
EDA	Entité d'ajustement
EDP	Entité de programmation
EOD	Equilibre offre-demande
FCR	*Frequency Containment Reserve* (réserve primaire)
GRT	Gestionnaire de réseau de transport
MA	Mécanisme d'Ajustement
mFRR	*manual Frequency Restoration Reserve* (réserve tertiaire rapide)
P=C	Production = Consommation
Période contractuelle	Période de livraison couverte par l'appel d'offres.
Période de validité	La période au cours de laquelle l'offre d'énergie d'équilibrage déposée par le fournisseur de services d'équilibrage peut être activée, toutes les caractéristiques du produit étant respectées. La période de validité est définie par une heure de début et une heure de fin.
RPD	Réseau public de distribution d'électricité
RPT	Réseau public de transport d'électricité
RR	*Replacement Reserve* (réserve tertiaire complémentaire)
RR-RC	Réserves rapides et réserves complémentaires

INTRODUCTION

RTE adapte le mécanisme de la RR-RC aux évolutions règlementaires et aux nouveaux besoins d'équilibrage, dans ce cadre RTE souhaite mettre en place la contractualisation d'une nouvelle réserve de mFRR à la hausse. Les caractéristiques de cette nouvelle réserve s'inspirent de la mFRR à la baisse décrite dans le jeu de règles RR-RC V.5 validé par la CRE dans sa délibération N° : 2025-27 du 22/01/2025. Pour rappel, RTE a également introduit dans ce jeu de règles la notions de « type de produit » :

- **SPE0 :** Produit spécifique historiquement contractualisé avec une période de validité de 24h et correspondant à 4 activations ou 4h en énergie par jour.
- **SPE :** Nouveau produit spécifique contractualisé avec une période de validité horaire.

A ce titre, RTE a présenté lors du GT RR/RC du 05/03/2025 :

- Les différentes options possibles pour harmoniser le délai de neutralisation des LE avec le reste du MA.
- Les caractéristiques d'un produit hausse dont la mise en œuvre serait attendue pour T2 2026.

En complément, RTE souhaite connaitre les pratiques des acteurs en matière de consultation des données publiques relatives aux AO capacitaires.

Dans le cadre de la concertation, RTE souhaite sonder les Acteurs d'Ajustement sur les points ci-dessus. Sur la base des résultats du sondage, RTE présentera des propositions lors du prochain GT RR-RC qui aura lieu fin juin 2025.

Il est demandé aux acteurs de reprendre contact avec RTE dès qu'ils auront finalisé les réponses à ce sondage, afin de programmer un échange bilatéral.

1. QUELLES SONT LES PRATIQUES DES ACTEURS EN MATIERE DE CONSULTATION DES DONNEES PUBLIQUES RELATIVES AUX AO CAPACITAIRES

1.1.1 Contexte

Le nouvel appel d'offres périodique et l'introduction des nouveaux produits de mFRR SPE conduisent à ouvrir un chantier d'adaptation des publications sur le site internet de RTE et les API Balancing Capacity.

1.1.2 Sondage

- Quelle(s) plateforme(s) utilisez-vous pour récupérer les données publiques relatives aux Appels d'Offres capacitaires (FCR, aFRR, mFRR-RR) ?

Plateforme	Oui/Non
Plateforme ENTSO-E : Data view	Oui
Portail Services : Accueil - RTE Portail Services	Oui

- Concernant le Portail de RTE, quel(s) service(s) utilisez-vous ?

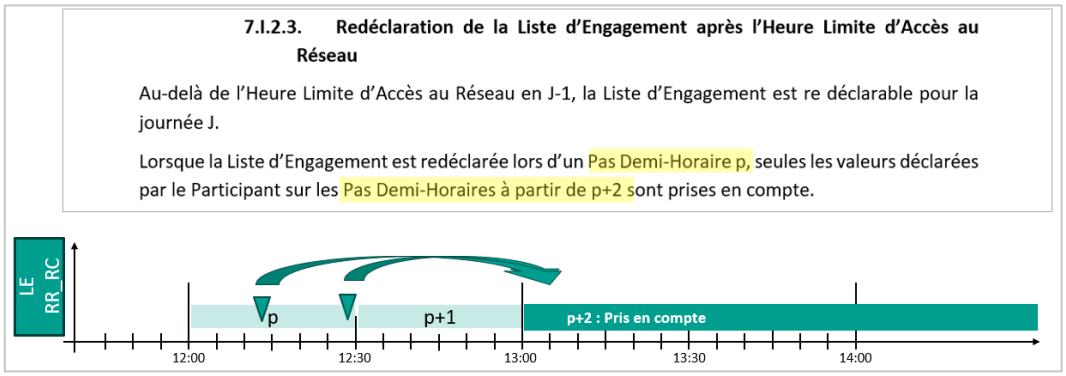
Service	Oui/Non
Service IHM : Capacités d'équilibrage - RTE Portail Services	Oui
Service de téléchargement des données : Téléchargez les données publiées par RTE - RTE Portail Services	Oui
API Balancing Capacity : Catalogue API - API Data RTE	Oui

- Expression libre :

2. DELAI DE NEUTRALISATION POUR LES LE AU PAS 15'

1.1.3 Contexte

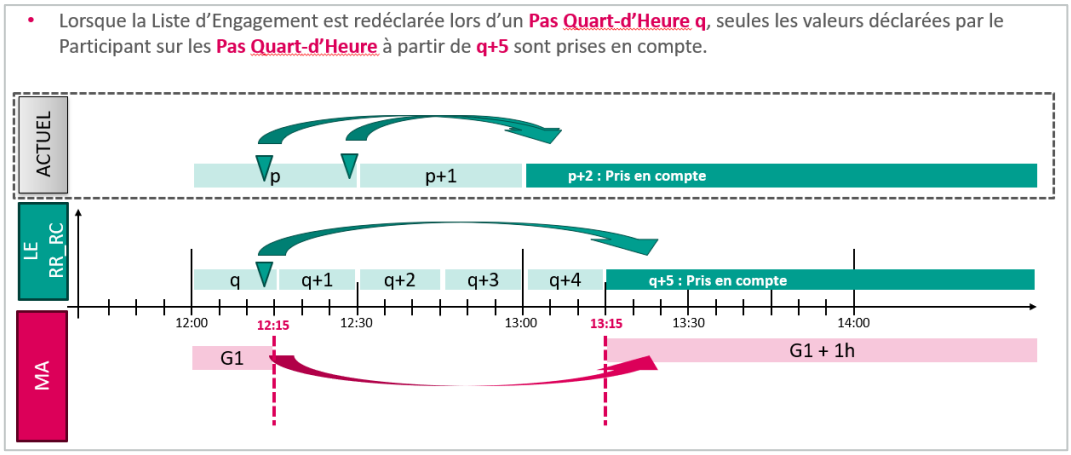
Actuellement, le délai de neutralisation pour les LE RR-RC est défini par l'article 7.I .2.3 par :



Le fonctionnement actuel équivaut à avoir 48 guichets avec un DN de 30 minutes, or RTE souhaite homogénéiser ce fonctionnement avec l'arrivée de 96 Guichets à horizon 2026.

1.1.4 Sondage

RTE souhaite que le délai de neutralisation des Listes d'Engagement RR-RC soit cohérent avec l'arrivée de 96 Guichets avec un DN de 1h au 1er janvier 2026. La proposition d'évolution est la suivante :



- Etes-vous favorable à cette évolution qui s'appliquera au 1er janvier 2026 ?

  ☒ OUI

  ☐ NON

- Expression libre :

3. CONTRACTUALISATION DE MFRR SPE A LA HAUSSE

1.2 Description

1.2.1 Contexte

A date, RTE souhaite conserver le produit à la hausse historique dit mFRR_SPE0_UP tout en introduisant le nouveau produit refondu dit mFRR_SPE_UP. L'objectif du présent sondage est donc d'évaluer le gisement que les acteurs pourront proposer à RTE selon trois paramètres :

- **Par horizon de temps : T2** 2026 & T4 2027
  - L'horizon de temps T2 2026 permet d'évaluer le gisement pour un démarrage de la contractualisation de la mFRR_SPE_UP.
  - L'horizon de temps T4 2027 permet d'évaluer le gisement lors de l'arrivée Direct Activation sur la plateforme MARI.
- **Par type de produit :** mFRR_SPE_UP & mFRR_SPE0_UP
- **Par Filière :** Nucléaire, Thermique, Hydraulique, Stockage…

1.2.2 Caractéristiques du nouveau produit mFRR SPE UP

Le design du nouveau produit proposé par RTE cherche à conjuguer plusieurs enjeux :

- Disposer d'un produit permettant de faire face aux contraintes à la hausse, y compris celles à dynamique rapide (DfD notamment) ;
- Choisir un produit qui pourra être proposé **à la cible** sur la plateforme d'équilibrage MARI ;
- Et disposant d'un gisement suffisant pour couvrir le besoin de RTE.

Le nouveau produit mFRR hausse présente les caractéristiques suivantes :

- La période contractuelle est d'une journée ;
- La période de validité est **1h,** débutant à l'heure ronde ;
- Le DOmax doit être compatible avec la période d'engagement ;
- Le DMO est de 12 minutes et 30 secondes ;
- Le DOmin est inférieur ou égal à 15 minutes ;
- Le DNA est inférieur ou égal à 30 minutes ;
- La gestion des stocks et du nombre d'activations est assurée par les acteurs via la formulation de leurs offres et LE.

1.3 Sondage

1.3.1 Guide de réponse

RTE souhaite évaluer les volumes en MW par type de produit (SPE0/SPE) et par filière que les acteurs pourraient proposer à horizon T2 2026 puis à l'horizon T4 2027 :

- Pour le produit SPE :
  Pour chaque filière, un ordre de grandeur des MW que pourraient proposer les acteurs sur une ou plusieurs heures par jour.

- Pour le produit SPE0 contractualisé au pas journalier :
  Pour chaque filière, un ordre de grandeur des MW que pourraient proposer les acteurs sur l'ensemble de la journée.

- Finalement, un ordre de grandeur des MW qui pourraient s'offrir en produit SPE ou SPE0 selon les jours, dans l'hypothèse de deux appels d'offres indépendants.

1.3.1.1 Exemple sur le produit SPE

	Entre 1 et 4 périodes de 1h	Entre 5 et 11 périodes de 1h	Entre 12 et 23 périodes de 1h	Toute la journée
Nucléaire				
Hydraulique				
Thermique				
Eolien				
Photovoltaïque	1400 MW	600 MW	0	0
Stockage	0	0	200 MW	300 MW
Autre				

Analyse RTE :

- L'acteur peut proposer 2000 MW en mFRR SPE UP via la filière photovoltaïque avec :
  - 1400MW offerts sur 1 à 4 périodes de 1h.
  - 600MW offerts sur 5 à 11 périodes de 1h.

- L'acteur peut proposer 500 MW en mFRR SPE UP via la filière stockage dont :
  - 200MW offerts sur 12 à 23 périodes de 1h.
  - 300 MW offerts toute la journée, soit sur 24 périodes de 1h.

1.4 Horizon T2 2026

1.4.1 Horizon T2 2026 - Produit SPE

	Entre 1 et 4 périodes de 1h	Entre 5 et 11 périodes de 1h	Entre 12 et 23 périodes de 1h	Toute la journée
Nucléaire	0	0	0	0
Hydraulique STEP	0	0	0	0
Hydraulique Lac	0	0	0	0
Hydraulique Fil de l'eau	0	0	0	0
Hydraulique Eclusé	0	0	0	0
Thermique	0	0	0	25
Eolien	0	0	0	0
Photovoltaïque	0	0	0	0
Stockage	0	0	0	100
Soutirage (hors stockage)	0	0	0	5
Autre	0	0	0	0

Parmi les MW ci-dessous, certains seront-ils proposés en lieu et place d'aFRR ? Si oui, environ quels volumes ?

Les MW en stockage, en thermique ainsi qu'en soutirage seront proposés en aFRR, 130 MW.

Expression libre :

Nos capacités en photovoltaïque seront proposés sur le MA avec des CUO compatibles MARI lors d'épisodes de prix négatifs. Nous ne serons pas en capacité de les proposer en réserve.

1.4.2 Horizon T2 2026 - Produit SPE0

	Toute la journée
Nucléaire	0
Hydraulique STEP	0
Hydraulique Lac	0
Hydraulique Fil de l'eau	0
Hydraulique Eclusé	0
Thermique	55
Eolien	0
Photovoltaïque	0
Stockage	100
Soutirage (hors stockage)	20
Autre	0

Parmi les MW en produit SPE0 dont vous disposez, pouvez-vous préciser la répartition des volumes qui seront offerts entre l'AOP et AOJ ?

MW uniquement offerts en Appel d'Offres Périodique (AOP)	MW uniquement offerts en Appel d'Offres Journalier (AOJ)	MW offerts dans les deux Appels d'Offres
50	125	175

Expression libre :

1.4.3 Horizon T2 2026 - MW pouvant s'offrir en produit SPE ou SPE0 selon les jours

On se place dans l'hypothèse de deux clearings indépendants :

1. Un premier clearing pour la mFRR SPE,
2. suivi d'un deuxième clearing pour le produit SPE0

Dans ce cadre, combien de MW offerts et non retenus lors du clearing mFRR SPE pourraient être à nouveau offerts pour le clearing mFRR SPE0 ?

	Entre 1 et 4 périodes de 1h	Entre 5 et 11 périodes de 1h	Entre 12 et 23 périodes de 1h	Toute la journée
Nucléaire	0	0	0	0
Hydraulique STEP	0	0	0	0
Hydraulique Lac	0	0	0	0
Hydraulique Fil de l'eau	0	0	0	0
Hydraulique Eclusé	0	0	0	0
Thermique	0	0	0	25
Eolien	0	0	0	0
Photovoltaïque	0	0	0	0
Stockage	0	0	0	100
Soutirage (hors stockage)	0	0	0	5
Autre	0	0	0	0

Expression libre :

1.5 Horizon T4 2027

1.5.1 Horizon T4 2027 - Produit SPE

	Entre 1 et 4 périodes de 1h	Entre 5 et 11 périodes de 1h	Entre 12 et 23 périodes de 1h	Toute la journée
Nucléaire	0	0	0	0
Hydraulique STEP	0	0	0	0
Hydraulique Lac	0	0	0	0
Hydraulique Fil de l'eau	0	0	0	0
Hydraulique Eclusé	0	0	0	0
Thermique	0	0	0	30
Eolien	0	0	0	0
Photovoltaïque	0	0	0	0
Stockage	0	0	0	120
Soutirage (hors stockage)	0	0	0	6
Autre	0	0	0	0

Parmi les MW ci-dessous, certains seront-ils proposés en lieu et place d'aFRR ? Si oui, environ quels volumes ?

Les MW en stockage, en thermique ainsi qu'en soutirage seront proposés en aFRR, 156 MW.

Expression libre :

1.5.2 Horizon T4 2027 - Produit SPE0

	Toute la journée
Nucléaire	0
Hydraulique STEP	0
Hydraulique Lac	0
Hydraulique Fil de l'eau	0
Hydraulique Eclusé	0
Thermique	66
Eolien	0
Photovoltaïque	0
Stockage	120
Soutirage (hors stockage)	24
Autre	0

Parmi les MW en produit SPE0 dont vous disposez, pouvez-vous préciser la répartition des volumes qui seront offerts entre l'AOP et AOJ ?

MW uniquement offerts en Appel d'Offres Périodique (AOP)	MW uniquement offerts en Appel d'Offres Journalier (AOJ)	MW offerts dans les deux Appels d'Offres
50	160	210

Expression libre :

1.5.3 Horizon T4 2027 - MW pouvant s'offrir en produit SPE ou SPE0 selon les jours

On se place dans l'hypothèse de deux clearings indépendants :

1. Un premier clearing pour la mFRR SPE,
2. suivi d'un deuxième clearing pour le produit SPE0

Dans ce cadre, combien de MW offerts et non retenus lors du clearing mFRR SPE pourraient être à nouveau offerts pour le clearing mFRR SPE0 ?

	Entre 1 et 4 périodes de 1h	Entre 5 et 11 périodes de 1h	Entre 12 et 23 périodes de 1h	Toute la journée
Nucléaire	0	0	0	0
Hydraulique STEP	0	0	0	0
Hydraulique Lac	0	0	0	0
Hydraulique Fil de l'eau	0	0	0	0
Hydraulique Eclusé	0	0	0	0
Thermique	0	0	0	30
Eolien	0	0	0	0
Photovoltaïque	0	0	0	0
Stockage	0	0	0	120
Soutirage (hors stockage)	0	0	0	6
Autre	0	0	0	0

Expression libre :